

CH-8700 KUSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

DR. WERNER WENGER*
DR. JURG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JURG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICH*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBUHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC S. NATER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DOMINIQUE PORTMANN
DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
THOMAS REBSAMEN
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT, LL.M.
JAMES KOCH
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.
AYESHA CURMALLY
CLAUDIUS GELZER
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
IRENE DERUNGS
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADALAINA GAMMETER
CHRISTIAN RÖTHLIN
RODRIGO RODRIGUEZ
DR. PETER REETZ

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL
** INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

BURO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BURO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de Flightlease AG en
liquidation concordataire

Küsnacht, décembre 2004 WuK/fee

Flightlease AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 3

Mesdames, Messieurs,

La fin de l'année est proche et je souhaite saisir cette occasion pour vous informer, à nouveau, de la situation relative à la liquidation de Flightlease AG.

I. REALISATION DES ACTIFS

1. Recouvrement de créances

Des avoirs de l'ordre de CHF 2 millions, à recouvrer par Flightlease AG, ont été encaissés au cours des derniers mois.

2. Exécution de la réalisation des quatre cellules d'avion mises en gage HB-IJB, HB-IJF, HB-IJG et HB-IOD

Dans la dernière circulaire, j'ai pu vous informer de la réalisation des quatre cellules d'avion mises en gage HB-IJB, HB-IJF, HB-IJG et HB-IOD. Entre-temps, il a été possible d'exécuter la solution globale que nous avons trouvée avec les sociétés de leasing et les établissements financiers concernés. La dissolution des structures de leasing complexes et la mise en œuvre de la solution globale ont nécessité considérablement plus de temps que prévu initialement. L'exécution de la transaction permet d'éliminer des passifs toutes les créances

garanties par gage. Au total, la somme des créances chez Flightlease AG diminue de USD 200 millions ou environ CHF 275 millions.

3. Prétentions en matière de responsabilité

En vue d'examiner la possibilité de faire valoir d'éventuelles prétentions en responsabilité à l'encontre des organes de Flightlease AG, certains actes de gestion, intervenus depuis la création de la société, feront l'objet d'une étude détaillée, sur la base du rapport d'Ernst & Young SA. Ainsi, pour chacun des actes en cause, on cherchera à établir quelles sont les personnes dont la responsabilité est susceptible d'être engagée et dans quelle mesure toutes les conditions de cette responsabilité sont réunies, à savoir acte illicite et fautif, préjudice et lien de causalité.

Les transactions réalisées par l'intermédiaire du «cash-pool» du groupe Swissair sont actuellement au centre de l'enquête. A la suite de ces transactions intervenues au cours des dernières semaines, avant le sursis concordataire, Flightlease AG a subi une perte de l'ordre de CHF 60 millions. Les vérifications ne sont pas encore achevées. Les résultats définitifs des enquêtes sont cependant attendus dans les prochains mois. Les organes de liquidation décideront ensuite de la suite des démarches.

Grâce aux circulaires périodiques, les créanciers seront informés régulièrement de la suite des démarches visant à faire valoir des prétentions en responsabilité.

4. Prétentions révocatoires

La possibilité de révoquer certains paiements, effectués peu de temps avant l'octroi du sursis concordataire en faveur de divers destinataires, est actuellement en cours d'étude. Les créanciers seront informés des résultats de ces enquêtes.

II. APUREMENT DES PASSIFS

L'élaboration de l'état de collocation (liste des passifs) arrive désormais à un stade avancé. C'est ainsi, notamment, que le liquidateur a fixé les principes applicables à l'examen des créances privilégiées annoncées par les anciens employés de Flightlease AG. De même, ont été vérifiées les créances résultant de structures de leasing complexes, produites par

divers créanciers. Ces deux sujets ont été soumis à la décision de la commission des créanciers. Il est prévu d'apurer l'état de collocation jusqu'à fin mars 2005. Il est prévu de mettre l'état de collocation à la disposition des créanciers, pour consultation, en mai 2005.

III. ESTIMATION DU DIVIDENDE

Tant que l'apurement des passifs n'est pas terminé, il est toujours impossible de donner une estimation fiable du dividende concordataire prévisionnel pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette, qui reste inchangée, s'établira entre 0.3 % et 5.4 %.

IV. RAPPORT D'ACTIVITE 2004

Le rapport d'activité du liquidateur au juge du concordat pour l'année 2004 sera établi au premier trimestre 2005. Ce rapport sera mis à la disposition des créanciers, pour consultation, en avril 2005. Un résumé du rapport sera envoyé à cette date aux créanciers.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une bonne et heureuse nouvelle année.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

Hotline de Flightlease AG en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50